



INFORMATIONS MUNICIPALES

N°1

COMMUNE DE VILLIERS-EN-BIÈRE

JUILLET 2008

Édito du maire

Je profite de cette publication, et l'équipe municipale se joint à moi, pour remercier chaleureusement les électeurs de nous avoir accordé leur confiance. Cela fait maintenant 3 mois que nous sommes élus et que nous travaillons dur pour répondre à vos espérances et mettre en œuvre nos engagements.

Après avoir fait une première réunion publique d'information et de débat où vous êtes venus en nombre, nous avons choisi cette étape pour vous rapporter ce qui est réalisé, ou en cours. Certes, tout n'est pas fait, mais comme on le dit, il faut laisser le temps au temps, en particulier pour les formalités administratives et pour obtenir des subventions.

Les membres du conseil participent activement à l'étude de dossiers, à la mise en place d'un fonctionnement municipal au service de tous. Ce premier document d'informations municipales a été rédigé avec leur concours. Il est simple d'aspect, parce que nos moyens informatiques actuels sont modestes, mais il est riche en informations. Les prochains numéros seront imagés et plus colorés.

Aujourd'hui la piscine est ouverte, je sais que vous tenez à cette activité et que vous allez vous y retrouver nombreux aussi je termine en souhaitant à tous un bon été et de bonnes vacances.

Votre Maire.

ANIMATION DU VILLAGE

Programme

Souvenez-vous, au lendemain des élections, la recherche des œufs de Pâques avait été un franc succès. Ce n'était qu'un début ! Voici ce que le comité « animation » a d'ores et déjà mis sur pied pour 2008.

- Feu d'artifice le samedi 12 juillet. Nous donnons rendez-vous aux enfants accompagnés de leurs parents à 22h15 devant la mairie pour une retraite aux flambeaux.
- Tournois sportifs pour enfants et adultes le samedi 6 septembre. Un déjeuner ou un dîner sera organisé pour rassembler nos grands sportifs du jour, les supporters et les organisateurs.
- Fête d'Halloween fin octobre.
- Spectacle de Noël des enfants le samedi 13 décembre. Cette année, les enfants pourront participer à la décoration du sapin et donner leur lettre au Père Noël.
- Noël le 25 décembre. Le Père Noël va vous surprendre !
- Nous proposons d'organiser une soirée du jour de l'an. Nous étudions la question des invités extérieurs.
- Fin janvier : Galette des Rois et vœux du maire.

Si vous avez des idées, des souhaits particuliers, n'hésitez pas à nous en faire part, nous étudierons toutes propositions.

Le retour du feu d'artifice à Villiers-en-Bière

En se regroupant on est plus fort. Ce principe, appliqué dans le cadre de la communauté de communes a été repris par six d'entre elles (Cély-en-Bière, St-Sauveur-sur-École, Perthes-en-Gâtinais, St-Germain-sur-École, Fleury-en-Bière et Villiers-en-Bière) pour le financement et l'organisation du feu d'artifice 2008. Villiers-en-Bière a donc pris la responsabilité de prendre en charge cette manifestation qui se déroulera le Samedi 12 juillet 2008 à 23h en face de la route de la Bascule. Le feu sera tiré du parking de la Bergerie qui, pour l'occasion, sera interdit au public.

Afin de faciliter la circulation des véhicules, un sens obligatoire sera mis en place, dès 21 heures, de la rue de la Bascule vers la départementale 607 (ex RN7) via la rue de Fleury. Cela occasionnera un peu de gêne, mais, merci d'avance pour votre compréhension !

Cette manifestation sera précédée, à partir de 22h15 (départ devant la mairie), par une **retraite aux flambeaux** avec lampions pour les enfants et torches pour les adultes. Il est demandé aux parents d'accompagner les enfants durant le défilé. Une surprise musicale est prévue au cours de la soirée.

Alors, bon 14 juillet à tous !

Mise en place d'une animation multi-activités

Afin d'organiser si possible, dès septembre 2008, la mise en place des activités de loisirs, sportives et culturelles souhaitées par la population de Villiers-en-Bière, le comité « Animation » regroupe les différentes demandes exprimées

par les habitants ainsi que les compétences de chacun pour pouvoir animer des ateliers sur le village.

Il existe déjà une activité gym et marche, que nous souhaitons conserver. Des propositions sont en cours pour créer un atelier « country », une sensibilisation au jeu d'échecs, un cours de yoga et un autre de hip hop.

Bien d'autres activités peuvent encore être envisagées (informatique, théâtre, musique, chant, scrapbooking, pétanque, activités artistiques, etc...) à Villiers-en-Bière ou dans les communes environnantes.

En fonction des réponses, après études budgétaires, disponibilités des locaux, disponibilités des compétences locales, nous essaierons d'apporter des solutions, de faire des propositions et de répondre ainsi à vos demandes en regroupant toutes ces activités à Villiers-en-Bière à travers une association ou, pour les souhaits qui ne pourraient être exaucés (insuffisance de volontaires ou absence de moyens sur place), de nous intégrer dans une autre commune appartenant à la communauté de communes du Pays de Bière

Vous avez reçu un questionnaire. Alors vos réponses sont attendues à la mairie pour pouvoir dès maintenant, organiser la rentrée de septembre.

ADMINISTRATION et FONCTIONNEMENT

Les jardiniers

Ils méritent tous nos encouragements. D'abord livrés à eux-mêmes pendant la période préélectorale, ils ont ensuite été sur la brèche pour que la commune soit présentable pour les différentes réceptions : anciens combattants du canton, mariages... et tout ça pendant une période où l'herbe poussait très vite à cause de l'humidité et de la chaleur.

Pour un meilleur fonctionnement, il a été décidé que ces agents ne recevraient plus leurs instructions de tout le monde mais d'une seule personne, ou, en cas d'absence, qu'ils prendraient leurs instructions dans un cahier de liaison au bureau de la mairie.

De plus, nous avons investi dans une moto-tondeuse en remplacement de l'ancienne sur laquelle il fallait faire de gros frais de réparation. Ce nouveau matériel est plus pratique pour tondre dans les endroits peu praticables et autour des arbres dans le parc de la mairie.

Administration municipale

Sans doute moins visibles mais tout aussi essentiels, des progrès sensibles ont été réalisés dans ce domaine :

Les rôles ont été redéfinis au secrétariat en fonction des qualifications et de l'antériorité, les dossiers de personnels ont été centralisés et du matériel de rangement a été acheté.

Un début de campagne d'archivage a démarré suite aux conseils des spécialistes des archives départementales.

Un arriéré important de classement de documents est en cours de traitement.

Moderne

Deux ordinateurs, deux imprimantes, un accès internet et une photocopieuse, voilà à quoi se résumait le matériel informatique et « communicant » de la mairie il y a encore peu. Compte-tenu de l'implication de l'équipe municipale et de son désir d'avoir des outils modernes et performants pour travailler et communiquer, il est vite devenu évident qu'il fallait revoir l'équipement à la hausse. Depuis, les besoins ont été estimés et les appels d'offres lancés. Dans les semaines qui viennent, le parc informatique devrait donc s'étoffer sensiblement pour arriver à cinq ordinateurs en réseau dont un portable, partageant une imprimante-photocopieuse-scanner couleur de dernière génération. Tout ceci facilitera naturellement le travail administratif quotidien inhérent à la gestion d'une mairie mais permettra également de concevoir, réaliser et animer, à la fois un site et un journal municipal, liens aujourd'hui incontournables entre les administrés et leur administration.

TRAVAUX

Rénovation du court de tennis

Après diagnostic, nous avons choisi de rénover le terrain de tennis de fond en comble : nouvelle dalle de béton, nouvelle peinture, nouveaux poteaux et filet.

Différents devis ont été faits avec des surfaces différentes : béton poreux (appelé plus communément «quick»), gazon synthétique. La première solution a été retenue dans un souci de coût, de garantie (10 ans) et de durée de vie.

Durée des travaux :

- gros œuvre 7 jours
- 3 semaines de séchage
- 2 jours de peinture
- 2 jours de séchage et utilisation immédiate.

La piscine

Il aura fallu déployer des trésors d'énergie pour que cet incontournable atout de la commune fonctionne cette année !

En effet, la DDASS nous avait avertis sans ménagement, les qualités technique et sanitaire de la piscine étaient inacceptables. Nous avons rencontré des représentants de la DDASS et leur avons montré que nous mettions en place un plan de remise en bon état de marche. Ils ont accepté notre démarche et nous nous sommes mis au travail.

Il en a résulté :

- Du gros entretien
 - Réparation du dallage du pourtour de la piscine
 - Vidange et nettoyage du bassin
 - Grand nettoyage des locaux techniques et des vestiaires
 - Différents affichages de sécurité règlementaires
 - Reprises de serrurerie, de plomberie et de vitrerie
- Des remplacements ou des révisions de matériels
 - Modification de l'alimentation en eau et en chlore du pédiluve
 - Achat et installation d'une deuxième chaudière qui remplace celle détruite il y a deux ans par le gel.
 - Changement de l'automate qui injecte le chlore et l'acide nécessaire et des électrodes qui mesurent le PH et le taux de chlore.
 - Changement de la pompe doseuse d'injection de chlore.
 - Révision et calibrage du photomètre qui sert à faire les trois mesures règlementaires de PH et de chlore chaque jour d'ouverture
- Quelques achats
 - Achat de matériels de secours neufs : brancard, trousse, oxygène et masque (cette mise aux normes était demandée depuis plusieurs années)
 - Achat de petit mobilier imputrescible
 - Achat de mobilier de jardin neuf en plastique recyclé (en commande aujourd'hui)
- Un peu de formalisme
 - Consignes de service pour le surveillant de piscine
 - Carnet d'entretien pour le pisciniste avec qui nous sommes en contrat

Tout fonctionne, il ne faut plus que du beau temps pour bien en profiter !

Aire de jeux pour les enfants

Une étude est en cours actuellement pour l'aménagement d'une aire de jeux dans le parc de la mairie.

Cette aire sera destinée aux enfants de 3 à 10 ans avec des modules adaptés pour la motricité et les aptitudes physiques de cette tranche d'âge.

Après avoir rencontré des prestataires nous avons maintenant des devis. Nous montons le dossier afin de choisir celui qui offre le meilleur produit au meilleur prix et d'essayer d'obtenir un financement de la caisse d'allocations familiales.

Fleurissement 2008

Comme vous l'avez sans doute constaté, des fleurs ont été plantées, aux abords de la mairie, le long de la réserve foncière, et devant l'accès aux salles des fêtes.

Une deuxième tranche va prochainement être réalisée autour de l'église Saint-Éloi, végétaux de terre de bruyère et hortensias mettront en valeur cette jolie petite chapelle.

Des bacs à fleurs vont être également mis en place aux entrées du village.

La mare

Notre mare de village s'était sensiblement dégradée au fil du temps, devenant quasiment insalubre. Elle vient d'être restaurée avec l'aide financière et technique du Parc Naturel Régional et du Conseil Général la rendant ainsi plus naturelle dans sa forme et pour ses matériaux.

La partie remodelage est désormais terminée et il faudra bientôt revoir son environnement végétal.

Une recommandation importante donnée par le Parc Naturel Régional : n'y mettez pas de poissons, grenouilles ou tortues. Les canards et les hérons se chargeront de la réintroduction du poisson et la nature seule y fera revenir roseaux et autres plantes indigènes !

Économies d'énergie

Des consultations sont en cours pour les salles des fêtes, la mairie et l'éclairage public. Dans les salles des fêtes, nous cherchons à réduire le chauffage pendant les périodes d'inoccupation des bâtiments. L'éclairage des parkings va être également revu afin d'éviter qu'il ne reste allumé en plein jour !

En mairie, les locaux du 1er et du 2ème étage libres de toute occupation, nous obligent à mettre en place des robinets thermostatiques pour assurer une mise hors gel de l'ensemble de ces pièces. Un abaissement de la température de nuit sera également programmé.

Nous lancerons en fin d'année, une étude concernant le mode de chauffage de la mairie afin d'éviter si possible l'utilisation du fuel dont le prix ne cesse d'augmenter.

Éclairage public : nos lampadaires ont maintenant près de 30 ans ! Si l'esthétique n'est pas à remettre en question, les ampoules et les organes électriques sont devenus obsolètes et grands consommateurs d'énergie. La remise en état sera donc lancée conjointement avec la refonte des coffrets électriques. Un dispositif d'abaissement de tension devrait à terme nous faire faire une économie d'environ 30 % sur la consommation.

La mise en valeur de l'église St-Éloi par un éclairage basse consommation approprié est également en cours d'étude, il devrait être en place à l'automne.

Signalétique

Combien de fois avons-nous dû expliquer au téléphone à un livreur, à des amis, voire aux pompiers, comment arriver jusque chez nous, alors même que nous vivons dans un petit village ? Une meilleure signalisation indiquant lotissements, édifices publics, etc...sera donc la bienvenue.

Elle devrait être mise en place au cours des prochains mois. Un plan de la commune sera également installé sur la place du village, il faut aussi penser à nos trois hameaux quelque peu excentrés.

Travaux de voirie

L'ensemble des grands travaux (passage du gaz, fibre optique) ayant été réalisé, il va falloir reprendre certains affaissements et prévoir la réfection progressive de notre voirie. La rue Cambot, en contre pente par endroits, sera corrigée afin d'éviter les écoulements des eaux pluviales, notamment dans le réseau de France Télécom !

L'ensemble de nos rues sera ainsi rénové par tranches successives dans les prochaines années.

DIVERS

Les ordures ménagères

Avec vos impôts fonciers 2007 vous avez trouvé une nouvelle taxe, celle des ordures ménagères. Même si beaucoup l'ont découverte à ce moment là, sachez qu'elle était programmée depuis longtemps.

Le conseil municipal, conscient que ceci constituait une augmentation brusque et importante de l'imposition foncière, a décidé de voter dans le budget 2008 une participation exceptionnelle et substantielle de la commune de 200€ par foyer fiscal à la condition de produire un justificatif de paiement de cette taxe en 2007 ainsi qu'un RIB, car l'administration ne peut faire que des virements bancaires.

Un autre problème de déchets préoccupe le conseil municipal. Il s'agit des déchets verts. A Villiers-en-Bière nous avons trois moyens de les éliminer :

- La poubelle marron à déchets verts ainsi que des fagots bien ficelés de 2m maxi collectés tout les 15 jours (sauf l'hiver) qui nous sont refacturés en déplacements kilométriques et à la tonne.
- La déchetterie qui accepte un mètre-cube à la fois mais qui ne nous coûte presque rien, car moyennée sur toutes les communes et réparties à l'habitant.
- La benne dans le parc qui ne doit être réservée qu'aux encombrants verts (grosses tailles exceptionnelles) ; l'utilisation de cette benne nous coûte

cher (au moins une dizaine de milliers d'Euros) parce que nous payons les nombreux transports et le traitement à la tonne. Cette dépense fait partie intégrante de notre taxe

Vous l'aurez compris, après étude de ces coûts, nous vous conseillons fortement de porter vos déchets verts à la déchetterie s'ils ne tiennent pas dans le bac à ordures et de ne réserver la benne qu'aux très grosses coupes. Pour information, une économie de 5600€ au niveau communal équivaldrait à une économie de 70€ par foyer. Le jeu en vaut la chandelle !

Partez tranquilles

La police, par un communiqué de presse dont vous pouvez obtenir une copie en mairie, nous informe que l'opération *Tranquillité Vacances* est reconduite pour les vacances 2008.

Elle permet, pour ceux qui le souhaitent, d'obtenir une surveillance régulière de leur habitation par la police, pendant leurs vacances. Le communiqué de presse donne aussi une dizaine de conseils utiles pour éviter les problèmes de cambriolage.

LA PAROLE AUX HABITANTS

Nous rappelons pour ceux qui l'ignoreraient, qu'en mairie un cahier est à la disposition des habitants pour y noter tous les problèmes et sujets que vous voulez que le Conseil Municipal et le maire étudient.

Responsable de la publication : G GATTEAU. Avec le concours du conseil Municipal